



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits alimentaires

Question écrite n° 70635

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la provenance des produits consommés dans les lieux de restauration des établissements publics. Une opération récente des jeunes agriculteurs (mouvement rattaché à la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles) a révélé, en examinant le contenu des camions de livraison de la cantine du ministère de l'Economie que l'origine des produits qui y étaient consommés était rarement française. Ainsi la FNSEA a déclaré que près de deux tiers de l'alimentation destinée à la restauration « hors domicile » étaient importés. Il faut pourtant être conscient de l'importance que représentent les cantines pour l'agriculture française avec un chiffre d'affaires de près de 20 milliards d'euros, selon les chiffres des directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt. Alors que le Gouvernement a longtemps vanté les mérites du « Made in France », il convient d'attendre des lieux de restauration collective des établissements publics qu'ils privilégient les produits de producteurs français. Il lui demande donc de préciser l'origine de l'alimentation proposée dans les cantines de ses services.

Texte de la réponse

La restauration collective des ministères économiques et financiers est assurée par l'intermédiaire de 282 associations de restauration pour un total de 322 structures de restauration, à savoir l'association de gestion des restaurants des administrations financières (AGRAF), qui couvre 31 structures de restauration sur Paris et partiellement sur l'Ile-de-France, et 281 associations locales couvrant 291 structures réparties sur tout le territoire. Enfin, 605 conventions passées avec des restaurants inter-administratifs, d'autres administrations ou structures commerciales, en fonction du contexte local, complètent le dispositif. A l'exception de l'AGRAF, et quelques restaurants de province, les associations n'exploitent pas directement les restaurants qui sont confiés, via un marché, à des prestataires. Toutes structures de restauration confondues, le nombre de repas servis est de l'ordre de 40 000 repas/jour, soit 8,8 millions de repas par an. S'il n'existe pas de données suffisamment précises pour apprécier l'origine des achats sur l'ensemble des différentes associations de restauration réparties sur tout le territoire, il est en revanche possible de mentionner la politique menée par l'AGRAF en la matière. Au demeurant, celle-ci est la structure la plus importante avec 2,3 millions de repas annuels en moyenne, soit 26 % de l'ensemble des repas servis. L'AGRAF est soumise aux dispositions de l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes privées. Sa politique d'achats de denrées fait l'objet, en raison des montants, de marchés européens dont elle assure la mise en œuvre dans le respect des critères de concurrence. Il n'est pas possible de demander des produits français, ni de surcoter, au stade de l'évaluation technique, ces mêmes produits. L'intégralité des achats alimentaires est réalisée dans le cadre de ces marchés européens. Plus de 53 % des viandes sont d'origine française. En outre, l'association développe une politique d'achat « local », circuit d'approvisionnement court (région/France) et propose, dans la mesure du possible, des produits issus de filières locales et respectant la saisonnalité (cf collaboration avec un des fournisseurs de fruits et légumes - TerreAzur - groupe Pomona, qui a récemment adhéré à la démarche « Talents d'Ile-de-France »). En 2013, 8,5 % des fruits et légumes frais servis à l'AGRAF provenait d'un approvisionnement local (région Ile-de-France et départements limitrophes). Enfin, l'AGRAF propose quotidiennement des produits de la gamme «

fruits et légumes de ma région » sur lesquels elle communique avec ses usagers à travers des affiches indiquant leur site de production et la distance parcourue jusqu'aux lieux de consommation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70635

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10175

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8449